

**Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de
l'article L. 22-10-13 et R. 22-10-17 du Code de commerce**

Accord commercial avec Worldline

Personnes concernées

- **Jérôme Grivet** étant Directeur Général Délégué de CASA, Président du Conseil d'administration de LCL et administrateur de Worldline,
- **Franck Alexandre** étant Président de la Caisse Régionale Alpes Provence, administrateur de CASA et administrateur de LCL,
- **Raphaël Appert** étant Directeur Général de la Caisse Régionale Centre-Est et Vice-Président de CASA,
- **Olivier Auffray** étant Président de la Caisse Régionale Ile et Vilaine et administrateur de CASA,
- **Pierre Cambefort** étant Directeur Général de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées et administrateur de CASA,
- **Olivier Desportes** étant Président de la Caisse Régionale Côtes d'Armor et administrateur de CASA,
- **Marc Didier** étant Président de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne et administrateur de CASA,
- **Christine Gandon** étant Présidente de la Caisse Régionale Nord Est et administrateur de CASA,
- **Richard Laborie** étant Directeur Général de la Caisse Régionale Languedoc et administrateur de CASA,
- **Pascal Lheureux** étant Président de la Caisse Régionale Normandie Seine et administrateur de CASA,
- **Gaëlle Regnard** étant Directrice Générale de la Caisse Régionale Loire Haute Loire, administrateur de CASA, et administrateur de LCL
- **Eric Vial** étant Président de la Caisse Régionale des Savoie et Président du Conseil d'administration de CASA.

Nature et objet :

Worldline et le Crédit Agricole ont annoncé le 30 juin 2026 une évolution de leur partenariat avec l'acquisition de 100% du capital de CAWL par Estey S.A.S, société holding qui détenait la participation du Crédit Agricole dans le capital de CAWL à hauteur de 50 % moins une action. Cette évolution s'accompagne d'un nouvel accord commercial devant être conclu le 15 octobre 2026 entre Worldline, Worldline MS France, Worldline e-commerce Solutions SRL/BV, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Payment Services, LCL, les Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole, Estey S.A.S et CAWL, en présence de C2MS et de Réunion Télécom.

Modalités :

Ce nouvel accord commercial emporte résiliation de l'accord-cadre conclu le 28 juillet 2023 entre Worldline et le groupe Crédit Agricole. Il définit également le cadre contractuel applicable à cette résiliation ainsi qu'au nouveau partenariat commercial reposant sur la conclusion d'accords commerciaux et une collaboration sur des opportunités commerciales de manière non exclusive.

Le nouvel accord commercial a été autorisé par le Conseil du 15 septembre 2026.

Motifs justifiant l'intérêt de la convention pour la société :

Le nouvel accord commercial permet au groupe Crédit Agricole de faire évoluer sa collaboration avec Worldline pour la poursuivre sous la forme d'un partenariat commercial en maintenant l'ambition de faire de CAWL un acteur de référence de la monétique commerçants en France et de servir de façon efficace et innovante les besoins de ses clients.
